Vérifier au prononcé

44

INTERVENTION DU VIET NAM
Par Mme VU Thi Mai Lien, Deuxième Secrétaire
A l'Examen Périodique Universel du deuxième cycle de la Slovénie
(Genève, mardi le 4 novembre 2014)

Monsieur le Président,

Le Viet Nam souhaite la cordiale bienvenue à la Délégation de la Slovénie et la remercie pour la qualité du rapport national et celle de l'exposé devant le Groupe de travail aujourd'hui.

La Délégation vietnamienne salue les efforts déployés par la Slovénie pour mettre en œuvre les recommandations qu'elle a acceptées lors du premier cycle de l'EPU et l'encourage à les intensifier pour améliorer la pleine jouissance des droits de l'homme dans le pays.

Le Viet Nam a pris bonne note avec satisfaction des faits nouveaux intervenus depuis 2010 concernant le cadre normatif et institutionnel et la protection et la promotion des droits de l'homme sur le terrain.

Monsieur le Président,

Le Viet Nam voudrait formuler à l'égard de la Slovénie les recommandations suivantes:

1. Elaborer une loi générale sur les enfants pour incorporer toutes les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant dans le droit interne slovène.
2. Etablir un dispositif institutionnel de lutte contre la discrimination et la violence à l'égard des femmes et des enfants, en particulier les enfants des peuples minoritaires.
3. Allouer des ressources suffisantes pour la promotion des droits des personnes handicapées.

Pour terminer, le Viet Nam souhaite plein succès à la Slovénie lors de son passage au deuxième cycle de l'EPU.

Je vous remercie Monsieur le Président.